



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VENNECY

*Le six janvier deux-mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VENNECY, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des mariages, sous la présidence de M. Roger DESLANDES, Maire.*

**Date de la convocation** : 2 janvier 2025

**Présents** : M. DESLANDES, Mme CHAMBLET, M. LOISEAU, Mme BEURAIN DURU, M. BONHOMMET, M. BOURLET, M. JALAGEAS, Mme PERREAU, Mme STROUPPE MEUNIER, M. THIBAUT, M. GAUCHER, M. MUNOZ

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme GANGNERON à Mme PERREAU, M. MACHADO SANTANA à M. DESLANDES

**Absent excusé** : M. CHENEAU

**Absents** : M. GITON, Mme MOUZET, Mme THO

**Secrétaire de séance** : M. JALAGEAS

*M. le Maire constate que le quorum est atteint et procède à l'ouverture de la séance.  
Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans observation.*

### DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR 2025

***M. MUNOZ ne prend pas part au débat ni au vote.***

Dans le cadre des demandes de subvention 2025 auprès de l'Etat, deux projets sont éligibles à la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR).

Le premier concerne le changement des menuiseries de la salle bleue, pour 16 huisseries et installation de volets roulants. Plusieurs entreprises ont été sollicitées :

- Artisans et Plus : 31 558,20€ HT
- CB Bois : 34 820,30€ HT
- CroixalMétal : 31 502,21€ HT

La commission travaux suggère de retenir la proposition de Artisans et Plus et de transmettre une demande de DETR, à hauteur de 50% du montant HT (taux maximum possible pour la DETR), soit 15 779€.

Le second projet concerne le changement du système de chauffage de la salle bleue, avec l'installation d'une pompe à chaleur. Plusieurs entreprises ont là aussi été consultées :

- Artisans et Plus : 16 003,17€ HT
- Ents Pannetier : 15 334,52€ HT

La commission travaux suggère de retenir la proposition de l'entreprise Pannetier et de transmettre une demande de DETR, à hauteur de 50% du montant HT, soit 7 667€.

M. LOISEAU fait le point sur les différents travaux prévus pour 2025. Il précise qu'une réelle volonté de faire des économies d'énergie a amené les élus au projet de changement des menuiseries de la salle bleue, ainsi qu'à la mise en place d'une pompe à chaleur pour remplacer les radiateurs électriques vieillissants. De même, les menuiseries de

l'école maternelle seront changées pour les mêmes raisons, puisqu'elles datent de la construction du bâtiment, soit 1976. Par ailleurs, les travaux les plus importants pour 2025 consistent en l'installation d'un local non chauffé afin d'anticiper l'aménagement du bourg et la démolition de la maison des associations. Enfin, une amélioration de la sécurité pour les piétons est prévue en aménageant les bas-côtés de la rue de Neuville.

M. LOISEAU explique également que la commission travaux préconise de retenir l'entreprise Artisans et Plus pour le changement des menuiseries de la salle bleue, car la différence avec Croixalmétal n'est que de 50€ et cela permettrait de répartir les différents chantiers en cours entre plusieurs artisans.

Mme PERREAU souhaiterait connaître la date de réalisation de ces travaux. M. LOISEAU répond qu'il est tout d'abord nécessaire d'attendre le dépôt de la demande de subvention correspondante, afin d'avoir l'accord pour démarrer les travaux.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide*

➤ *De retenir la proposition de Artisans et Plus pour le changement des menuiseries de la salle bleue pour un montant de 31 558,20€ HT ;*

➤ *De retenir la proposition de l'entreprise Pannetier pour la mise en place d'une pompe à chaleur dans la salle bleue, pour un montant de 15 334,52€ HT?*

➤ *De transmettre une demande de subvention à la Préfecture, au titre de la DETR, à hauteur de 50% pour chaque projet précédemment présenté.*

<b>DEMANDE DE SUBVENTIONS 2025 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : VOLET 3</b>
--

Dans le cadre des demandes de subvention 2025 auprès du Conseil départemental, deux projets sont éligibles à l'appel à projets dédié aux projets d'investissements communaux - Volet 3.

Le premier concerne l'installation de stores occultants dans la salle des mariages. L'entreprise Meunier Frères a été sollicitée. Sa proposition s'élève à 2 531 ,91€ HT.

La commission travaux suggère de retenir cette proposition de Meunier Frères et de transmettre une demande de subvention au Conseil départemental dans le cadre du Volet 3, à hauteur de 80% du montant HT (taux maximum possible), soit 2 025€.

Le second projet concerne le remplacement des menuiseries de l'école maternelle. Après consultation de plusieurs entreprises, il en ressort les propositions suivantes :

- Entreprise CoixalMétal : 23 044,08€ HT
- Entreprise CB Bois : 26 551,76€ HT
- Entreprise Artisans Plus : 26 782,24€ HT

La commission travaux suggère de retenir la proposition de l'entreprise Croixalmétal et de transmettre une demande de subvention au Conseil départemental dans le cadre du Volet 3, à hauteur de 80% du montant HT, soit 18 435€.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide*

➤ *De retenir la proposition de Meunier Frères, pour la mise en place de stores occultants dans la salle des mariages pour un montant de 2 531,91€ HT ;*

➤ *De retenir la proposition de CroixalMétal pour le remplacement des menuiseries de l'école maternelle, pour un montant de 23 044,08€ HT ;*

➤ *De transmettre une demande de subvention au Conseil départemental, au titre du volet 3, à hauteur de 50% pour chaque projet précédemment présenté.*

## SUBVENTION POUR LE PROJET CIRQUE DE L'ECOLE

Cette année, 276 élèves sont inscrits à l'école Jacques-Yves Cousteau. Les années précédentes, il était attribué un montant de 17€ par élève présent dans l'école, pour financer les départs en classe découverte.

Ainsi, une enveloppe globale est attribuée par le Conseil municipal et les enseignants la répartissent comme ils le souhaitent, en fonction du nombre de classes qu'ils souhaitent emmener en classe de découverte. Cette année, le projet est différent. Les enseignants ont souhaité remplacer la classe de découverte par une semaine d'apprentissage des arts du cirque pour chaque classe. Le cirque sera présent sur la commune pendant 4 semaines et une représentation devant les parents aura lieu tous les vendredis soir.

Le principe de subvention resterait le même, à savoir un montant attribué par le Conseil municipal pour chaque enfant scolarisé à Vennechy, qui permettrait de financer le projet de cirque. Pour cette année, la subvention serait donc de 17€ x 276 élèves, soit 4 692€ au total.

M. GAUCHER rappelle qu'une action de la part des pompiers a été réalisée de façon à recueillir des fonds pour le projet cirque. Il ignore le montant qui a pu être récolté. M. le Maire ajoute qu'un artisan a également fait don de 2 000€.

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'accorder une subvention pour le projet de cirque, en remplacement de la classe de découverte pour l'année 2025, à hauteur de 17€ par élève inscrit à l'école de Vennechy, soit un montant total de 4 692€.***

## CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE LOCAL COMMUNAL

M. LOISEAU explique qu'il a été fait appel à deux architectes pour chiffrer une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un local communal non chauffé, d'environ 200m<sup>2</sup>, dont 150m<sup>2</sup> dédié au stockage de Vennechy Loisirs et 50m<sup>2</sup> pour les ateliers municipaux et les pompiers. Le bâtiment sera moins large et moins haut que le bâtiment actuel des pompiers. Le coût estimé du projet ne devra pas dépasser 200 000€ Chacun a transmis une proposition :

- Skarbek Architectes, pour un montant de 26 000€ HT
- MJL Architecture, pour un montant de 10 800€ HT

La commission travaux recommande de retenir la proposition de MJL Architecture.

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir la proposition du cabinet MJL Architecture, pour la mission de maîtrise d'œuvre, pour la construction d'un local communal non chauffé, pour un montant de 10 800€ HT.***

## REPARTITION DU DROIT AU LOGEMENT

En 2023, le conseil municipal a pris une première délibération sur la répartition du droit au logement pour les années 2020-2040, conformément à la programmation du SCoT. Toutefois, cette délibération ne mentionnait que le nombre de logements répartis entre les communes faisant partie du même pôle de proximité. Ainsi, elle n'évoquait pas les surfaces de consommation foncière correspondante. Il est donc nécessaire aujourd'hui, dans une nouvelle délibération, d'inclure ces surfaces, qui sont les suivantes :

Programmation SCOT 2020-2040			
		Hectares (en extension de l'enveloppe urbaine)	Logements (dont 50% en extension de l'enveloppe urbaine)
Pôle de Proximité	Aschères le Marché	5	120
	Rebréchien	6	145
	Saint Lyé La Forêt	3,3	80
	Vennecy	6,9	165
	<b>Total</b>	<b>21,3</b>	<b>510</b>

M. LOISEAU ajoute que les prévisions qui apparaissent dans le PLU de Vennecy sont largement en deçà des surfaces maximum autorisées par cette répartition. En effet, si l'on occulte les dents creuses, qui ne sont pas comptées dans l'enveloppe foncière attribuée, environ 2ha de construction sont prévus sur les 10 prochaines années. En multipliant par deux cette donnée, la commune de Vennecy se retrouve avec une consommation d'espace inférieur au seuil des 6,9ha autorisés par le SCoT sur la période 2020-2040.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la répartition telle que présentée, pour la programmation des logements, au sein du pôle de proximité dont la commune de Vennecy fait partie.*

## PROJET DE GENDARMERIE SUR TRAINOU

M. le Maire et M. LOISEAU expliquent qu'une réunion a eu lieu en Préfecture le 12 décembre dernier, pour évoquer le projet de gendarmerie sur Trainou, avec les différents acteurs. Huit communes sont désormais concernées : Vennecy, Loury, Rebréchien, Trainou, Fay-aux-Loges, Donnery, Ingrannes et Sully-la-Chapelle. Mme la Préfète a annoncé prendre en charge, à partir de l'enveloppe de la DETR, 50% du coût du projet de construction des locaux techniques, estimé à 1,3 millions d'euros. Toutefois, il reste à définir le financement par les communes du projet de logements associés, estimé à environ 3,18 millions d'euros. Cinq communes seraient défavorables au projet.

A l'issue de cette réunion, la gendarmerie devait transmettre l'ensemble des documents permettant de détailler l'organisation et le financement du projet. A ce jour, seul le compte-rendu de la réunion du 12 décembre a été réceptionné. M. LOISEAU estime donc qu'il est impossible de délibérer sans les éléments concrets. M. BOURLET juge au contraire qu'il serait possible de délibérer sur le principe du projet d'installation d'une gendarmerie sur Trainou.

*Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de reporter la délibération à une date ultérieure, faute de réception des documents attendus sur le descriptif du projet.*

### ➤ QUESTIONS ORALES

➤ *Point sur les délégations de signature données au Maire, depuis décembre 2024 :*

- ✓ Réparation de l'alarme de l'école 498€ HT.
- ✓ Tuyau d'allumeur pour la chaudière bois : 45€ HT

- ✓ Contrôle des aires de jeu : 166€ HT
- ✓ Intervention d'un technicien sur la chaudière bois pour entretien et contrôle : 980€ HT

**Total sur la période : 1 689€ HT**

➤ **M. JALAGEAS informe les conseillers municipaux qu'une habitante de Vennecy souhaiterait mettre en place un projet de bibliothèque sur la commune.** Malheureusement, M. le Maire répond qu'aucun local n'est disponible pour ce type d'initiative, qu'il juge malgré tout positive.

➤ **Mme PERREAU interpelle M. le Maire et M. LOISEAU sur la compétence de traitement des eaux de pluie,** qui serait du ressort de la commune ou de la communauté de communes. M. LOISEAU répond qu'un chiffrage a été demandé à la CCF, pour un projet de rejet des eaux de pluie dans le bassin de rétention des Coudres. La mairie est toujours dans l'attente de ce chiffrage.

➤ **M. LOISEAU indique que l'EPFLI a procédé à la signature de l'acte notarié pour l'achat des murs du bar,** dans le cadre d'un portage pour la commune de Vennecy. Une première réunion pour les travaux les plus urgents sera prochainement organisée.

➤ **M. LOISEAU informe les conseillers que l'appel d'offre pour le concours d'architecte, pour le projet de gymnase, a été déposé sur la plateforme des marchés publics.** Une sélection de trois architectes aura lieu devant le jury de concours le 26 février prochain.

➤ **Mme BEURAIN DURU demande si des retours ont été recensés concernant les colis à destination des aînés.** M. le Maire fait état de retours mitigés sur le contenu de ces colis. Les élus ont souhaité faire appel à une entreprise locale plutôt qu'à un prestataire national habituel. Toutefois, le projet s'est avéré plus coûteux et le contenu par conséquent moins fourni.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.**

Vennecy, le 7 janvier 2025

Le secrétaire de séance,  
Jean JALAGEAS



Le Maire,  
Roger DESLANDES

